



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

## **Liste des pièces à joindre à une demande d'autorisation d'animer**

### **les stages de sensibilisation à la sécurité routière**

*mise à jour le 17 août 2015*

Vous devez adresser votre demande d'autorisation d'animer au préfet du **département de votre lieu de résidence**.

Le préfet accuse réception du dossier du demandeur dans un délai d'un mois et l'informe, le cas échéant, de tout document manquant.

L'autorisation d'animer est délivrée pour 5 ans par le préfet, dans un délai de 2 mois à compter de l'accusé de réception du dossier complet du demandeur, si le demandeur remplit les conditions requises.

Dans les Landes votre dossier de demande doit être adressée à :

PREFECTURE DES LANDES  
DRLP / BCSR / SER  
Autorisation Animer  
24, rue Victor Hugo  
40 021 MONT-DE-MARSAN cedex

*Avertissement : Tout usage ou falsification de documents est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende. Toute autorisation d'animer obtenue dans de telles conditions sera annulée.*

1) **le formulaire de demande d'autorisation d'animer** (voir pages 3-4) dûment complété, daté et signé ;

2) **deux photographies d'identité couleur** (dont une collée sur le formulaire de demande d'autorisation d'animer) aux normes et récentes portant au dos, vos nom et prénoms ;

3) **une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ;

Pour les ressortissants étrangers, la justification de la régularité de leur situation à l'égard de la législation et de la réglementation les concernant en France (photocopie recto-verso du titre de séjour) ;

4) **un justificatif de domicile** de moins de trois mois ou pour le demandeur non-salarié une déclaration d'établissement sur le territoire national ;

5) **une photocopie recto-verso de votre permis de conduire** en cours de validité et hors période probatoire ;



→



**Pour l'animateur expert en sécurité routière :**

**7) une photocopie du diplôme ou qualification obligatoire :**

- titres ou diplômes mentionnés à l'article R 212-3 du code de la route, ou
- du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteurs (BAFM), ou
- du brevet d'animateur pour la formation des conducteurs responsables d'infractions (BAFCRI), ou
- des qualifications reconnues équivalentes à l'article R 212-3-1 du code de la route ou acquises dans un autre État membre de l'Union Européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

**8) une photocopie recto-verso de votre autorisation d'enseigner** la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière en cours de validité;

**Pour l'animateur psychologue :**

**7) une photocopie du diplôme permettant de faire usage du titre de psychologue** (mentionnés à l'article 1 du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue) ;

**8) une photocopie du justificatif d'inscription au registre national des psychologues** (fichier ADELI).

**Pour les premières demandes :**

**9) une photocopie de l'attestation de suivi de la formation initiale à l'animation** de stages de sensibilisation à la sécurité routière délivrée par le ministre chargé de la sécurité routière en application du II de l'article R.212-2 du code de la route.

**Pour les renouvellements :**

**9) une photocopie de l'attestation de suivi de formation continue à l'animation** de stages de sensibilisation à la sécurité routière établie postérieurement à la dernière autorisation délivrée avant le 31 décembre 2012 ;

**10) une photocopie recto-verso de votre autorisation d'animer actuelle.**

---

En cas de renouvellement, lorsque votre dossier complet a été reçu, afin d'obtenir votre nouvelle autorisation d'animer, vous devrez **prendre rendez-vous** par téléphone ou courriel avec Mme VERDIER (05 58 06 58 82) ou Mme SAINT-GUILHEM (05 58 06 72 63) ou Monsieur CAMBOURS (05 58 06 58 92), avant de vous déplacer à la préfecture.

Lorsque le rendez-vous aura été pris, vous pourrez ensuite venir récupérer votre nouvelle autorisation d'animer, obligatoirement muni de :

- une pièce d'identité en cours de validité (original)
- votre permis de conduire (original)
- votre ancienne autorisation d'animer.



**Formulaire de demande d'autorisation d'animer**  
**les stages de sensibilisation à la sécurité routière en CSSR**

- première demande*                       *animateur expert en sécurité routière (BAFM)*  
 *transfert*                                       *animateur psychologue*  
 *renouvellement quinquennal*

**Le demandeur :**

Nom de naissance : .....

Prénom(s) : .....

Nom marital : .....

Nom d'usage (s'il y a lieu) : .....

Date de naissance : ..... Nationalité : .....

Lieu de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Numéro de téléphone personnel (fixe et portable) : .....

Adresse électronique personnelle : ..... @ .....

Numéro de mon autorisation d'animer (sauf première demande) : .....

Numéro de mon autorisation d'enseigner (si existante) :  
.....

**Filiation :**

Nom du père : .....

Prénoms du père : .....

Nom de naissance de la mère : .....

Prénoms de la mère : .....



**Pour l'animateur expert en sécurité routière :**

<u>Diplôme(s)</u>	<u>Date(s) d'obtention</u>

**Date de l'attestation de formation initiale à l'animation** des stages de sensibilisation à la sécurité routière : .....

**Date de l'attestation de formation continue à l'animation** des stages de sensibilisation à la sécurité routière (le cas échéant) : .....

**Date de la dernière visite médicale :** ..... valable jusqu'au ..... inclus

**Pour l'animateur psychologue :**

<u>Diplôme(s)</u>	<u>Date(s) d'obtention</u>

**Date de l'attestation de formation initiale à l'animation** des stages de sensibilisation à la sécurité routière : .....

**Date de l'attestation de formation continue à l'animation** des stages de sensibilisation à la sécurité routière (le cas échéant) : .....

**Enregistré(e) au registre nationale des psychologues (ADELI) :** OUI - NON

**Je suis informé(e) :**

- o que le préfet complète le dossier d'autorisation d'animer par un extrait du casier judiciaire n° 2 du demandeur, afin de vérifier que ce dernier n'a fait l'objet d'aucune des condamnations mentionnées au II de l'article L. 212-2 et de l'article R. 212-4 du code de la route ;
- o qu'une fois mon autorisation d'animer délivrée, celle-ci peut être suspendue ou retirée si je ne remplis plus les conditions nécessaires à sa délivrance.



**Je prends connaissance de l'obligation :**

- de solliciter de ma propre initiative le renouvellement de mon autorisation d'animer **au plus tard deux mois avant la date d'expiration de sa validité**, sous peine de voir procéder au retrait de celle-ci par le préfet, à sa date d'expiration.

**Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et m'engage à signaler immédiatement tout changement concernant ma situation.**

Fait à ..... , le .....

Signature du demandeur :

